

TABLE DES MATIÈRES

1

La personnalisation des mesures d'incapacité	9
--	---

Nicole Gallus
professeur à l'U.L.B.
avocate

Thomas Van Halteren
assistant-doctorant à l'U.L.B.
avocat

<i>Introduction</i>	10
---------------------------	----

Section 1

Les objectifs de la réforme et les règles imposées par le droit international	12
---	----

A. <i>Les textes internationaux</i>	12
---	----

B. <i>L'harmonisation et la simplification de la protection</i>	15
---	----

Section 2

Approche théorique de la personnalisation des mesures de protection judiciaire	16
--	----

A. <i>Au moment de la mise sous régime de protection</i>	16
--	----

1. Principes légaux imposant la personnalisation	16
--	----

a) La capacité est la règle et l'incapacité l'exception	16
---	----

b) Les principes de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité	19
---	----

c) L'assistance et la représentation	21
--	----

d) Distinction entre la protection quant à la personne et quant aux biens	23
---	----

2. Les « outils » permettant la personnalisation	24
--	----

a) Le certificat médical	26
--------------------------------	----

b) L'expertise médicale	29
-------------------------------	----

c) L'entretien avec la personne à protéger	30
--	----

d) L'entretien avec l'entourage familial, social ou psycho-social professionnel de la personne à protéger, ou les renseignements recueillis auprès de cet entourage	31
---	----

e) La check-list des actes personnels ou patrimoniaux	33
---	----

f) Le choix entre protection extrajudiciaire ou judiciaire (ou les deux), entre protection quant à la personne ou quant aux biens (ou les deux), entre assistance ou représentation (ou les deux)	36
---	----

g) Le choix de l'administrateur de la personne et/ou des biens	37
--	----

h) Le choix de la personne de confiance	40
---	----

B. <i>La personne est placée sous régime de protection</i>	43
--	----

1. La protection face à l'incapacité prononcée	43
--	----

2. Les mécanismes de protection	44
a) L'interdiction de toute assistance ou représentation par l'administrateur	45
b) L'autorisation préalable spéciale donnée par le juge de paix à l'administrateur pour représenter l'incapable	46
i) GÉNÉRALITÉS.....	46
ii) ANALYSE DE CERTAINS ACTES.....	47
c) L'autorisation dérogatoire donnée à la personne vulnérable.....	54
d) Le régime de l'avis	56
e) Intervention d'un tiers autre que l'administrateur.....	57
f) Intervention du tuteur	58
g) Modification de lois particulières.....	58

Section 3

Mise en œuvre pratique du principe de personnalisation d'une mesure de protection judiciaire.....	60
<i>Conclusion</i>	68

2

Tour d'horizon de la procédure – Du certificat médical circonstancié en particulier	71
--	----

Nathalie Dandoy
professeur à l'U.C.L.

<i>Introduction</i>	72
---------------------------	----

Section 1

Tour d'horizon de quelques difficultés pratiques en matière de procédure	73
A. <i>La conversion de l'ancien régime vers le nouveau</i>	73
1. Le régime légal.....	73
a) Les différentes hypothèses de conversion prévues aux articles 227 à 230 de la loi du 17 mars 2013	73
b) Les procédures applicables à la conversion.....	75
2. Difficultés pratiques.....	76
a) Moment de la conversion	76
b) Conditions de la conversion	78
c) Conséquences de la conversion – Rapports.....	81
i) CONVERSION JUDICIAIRE	81
ii) CONVERSION AUTOMATIQUE	81
d) <i>Conséquences de la conversion – Publicité</i>	83
3. Appréciation.....	83
B. <i>Le choix de l'administrateur</i>	84
1. Le régime légal.....	84
2. Difficultés pratiques.....	85

C. <i>Les anciennes minorités prolongées</i>	87
1. La conversion vers le régime d'administration judiciaire	87
a) Conversion judiciaire anticipée – saisine d'office	88
b) Cas particulier du remplacement des parents par un tuteur entre le 1 ^{er} septembre 2014 et le 1 ^{er} septembre 2019	89
c) Conversion automatique	89
d) Compétence territoriale	90
2. Les modifications apportées par la loi du 17 mars 2013 aux situations des anciennes minorités prolongées	90
a) Fonctionnement futur des anciennes minorités prolongées	90
b) Régime applicable aux nouvelles mesures d'administration par les parents de la personne et des biens de leur enfant majeur	91
D. <i>Le caractère contradictoire de la procédure</i>	92
1. Le régime légal	92
a) Les différentes procédures	92
b) Caractère contradictoire – parties à la cause	93
2. Difficultés pratiques	94
a) Les parties à la cause	94
b) Les droits des personnes qui sont parties à la cause	94
c) Les droits des tiers	95
E. <i>La modification de l'étendue de la mission</i>	96
1. Le régime légal	96
2. Difficultés pratiques	97
F. <i>La publicité de la mesure</i>	98
1. Le régime légal	98
2. Difficultés pratiques	99
a) La publication au <i>Moniteur belge</i>	99
b) Le registre national des personnes physiques	100
G. <i>La prise d'effets de la décision</i>	101
1. Prise d'effets de la mesure d'incapacité	102
2. Sort des actes posés par la personne avant la prise d'effet de la mesure	102
3. Effet de la mesure en cas de décès de la personne	103
H. <i>Sanctions des actes accomplis par l'incapable</i>	104
1. Le régime légal	104
a) Principe de la nullité relative	104
b) La couverture de la nullité	104
c) Les effets de la nullité	105
2. Difficultés pratiques	105
Section 2	
Le certificat médical circonstancié	106
A. <i>Les hypothèses dans lesquelles un certificat médical est exigé</i>	106
B. <i>Les obligations du médecin</i>	107

1. Examen médical ou consultation du dossier du patient.....	107
2. Secret professionnel.....	109
C. <i>Le contenu du certificat médical circonstancié</i>	110
1. Le régime légal.....	110
2. Difficultés pratiques.....	111
a) La référence à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.....	111
b) La sanction de l'absence de référence à la Classification internationale.....	112
c) La temporisation opérée par la loi du 10 août 2015.....	113
d) Perspectives?.....	115
D. <i>L'absence de certificat médical</i>	116
1. L'hypothèse de l'urgence.....	117
2. L'hypothèse de l'impossibilité absolue.....	118
Conclusions.....	119
Annexe: <i>tableau des différentes procédures en cours d'administration</i>	121

3

Le nouveau régime des incapacités sous le prisme du droit patrimonial de la famille.....	123
---	-----

Alexandra Demortier
assistante à l'U.C.L.
avocate

<i>Introduction</i>	124
<u>Section 1</u>	
Rappel synthétique des principes généraux gouvernant le nou- veau régime des incapacités.....	124
<u>Section 2</u>	
L'acceptation et la renonciation aux libéralités.....	127
A. <i>Principes</i>	127
B. <i>Sanctions</i>	128
C. <i>Dans la pratique</i>	129
<u>Section 3</u>	
Disposer par donation ou testament.....	130
A. <i>La personne protégée conserve sa capacité de consentir une libéralité</i>	131
B. <i>La personne protégée a été déclarée incapable de consentir une libéralité</i>	133
1. Principes.....	133
2. Sanctions.....	135
3. Articulation des articles 901 et 905 du Code civil.....	137

<u>Section 4</u>	
La donation par représentation.....	143
A. <i>Principes</i>	143
B. <i>Réflexions critiques</i>	144
C. <i>Dans la pratique</i>	146
D. <i>Conclusion</i>	152
<u>Section 5</u>	
Les incapacités de recevoir une libéralité d'une personne protégée	153
<u>Section 6</u>	
Les libéralités dans le mandat de protection extrajudiciaire.....	154
A. <i>Principes</i>	154
B. <i>Le mandat de protection extrajudiciaire dans la pratique</i>	157
<i>Conclusion</i>	159
4	
Le mandat de protection extrajudiciaire.....	161
François Deguel assistant à l'U.Lg. avocat	
<i>Introduction</i>	162
<u>Section 1</u>	
Entrée en vigueur et droit transitoire.....	165
<u>Section 2</u>	
Incapacité et protection.....	166
<u>Section 3</u>	
Le contrat de mandat.....	168
<u>Section 4</u>	
L'exécution du mandat.....	174
<u>Section 5</u>	
Le régime durant la protection extrajudiciaire.....	179
<u>Section 6</u>	
Fin de la protection extrajudiciaire.....	183
<i>Conclusions</i>	184
<i>Annexe: Modèle de mandat général de protection extrajudiciaire</i>	186